



DÉBATS & ANALYSES

N'accablons pas la plate-forme

Le nouveau système est perfectible et favorise les « bons » élèves, mais il ne faut pas pour autant l'accuser de tous les maux, jugent deux professeurs de sciences économiques de l'université Paris-Est-Créteil

Par **FRANÇOIS LEGENDRE**
et **JOAN LE GOFF**

Le système APB avait été très décrié parce qu'il avait conduit à assigner les candidats par tirage au sort. Avec son remplacement par Parcoursup, on se rend compte que le défaut majeur d'APB était de conduire les candidats à s'autosélectionner, en n'incitant pas les jeunes défavorisés socialement à postuler aux « bonnes » formations.

L'autosélection est pire que la sélection car, outre le regret qu'elle engendre, elle est l'un des ressorts de la reproduction sociale, qui va à l'encontre des principes républicains. Notre société décourage les personnes issues des milieux modestes d'ambitionner les formations les plus prestigieuses. APB demandait aux candidats de classer leurs vœux. Ce classement devait retracer des préférences sincères et éclairées : or, ces conditions n'étaient pas remplies ; parce que les jeunes éprouvent, par manque d'information, une très grande difficulté à hiérarchiser leurs vœux et mesurer leurs chances de réussite, mais aussi parce que l'opacité du système APB n'encourageait pas les candi-

datés à révéler leurs préférences. Les candidats, dans la crainte d'être refusés par leur deuxième choix s'ils mettaient en premier vœu leur formation préférée, exprimaient comme premier vœu leur deuxième choix.

Avec le passage d'APB à Parcoursup, les formations sélectives ont été plébiscitées : cela ne résulte pas d'un changement des préférences des candidats mais du passage d'une procédure où les vœux étaient viciés par des préoccupations stratégiques des lycéens à une procédure où les « véritables » préférences peuvent s'exprimer. Parcoursup permettrait ainsi l'expression de la demande d'éducation dans le supérieur et les pouvoirs publics pourraient ainsi redéployer en partie l'offre d'éducation en augmentant le nombre de places dans les formations les plus demandées.

Parcoursup permet aux candidats de disposer d'une plus grande information au moment où ils devront choisir leur formation : ils sauront s'ils sont acceptés dans les formations sélectives, s'ils satisfont les attendus des for-

mations non sélectives. Ils sauront aussi précisément la capacité d'accueil des formations, la demande totale et leur rang de classement. Ces renseignements devraient leur permettre de mieux s'orienter. Ce progrès est notable.

Enfin, il faut insister sur deux autres grandes qualités de Parcoursup. D'une part, une politique explicite de discrimination positive a été introduite, qui joue sur le classement des candidats qui remonte des commissions d'examen des vœux en imposant une certaine proportion de candidats boursiers. D'autre part, un frein à la polarisation géographique des universités a été mis en place en limitant le nombre de candidats hors académie. La concurrence entre les établissements du supérieur ne peut être bénéfique que si elle est sévèrement encadrée. Pour les universités, Parcoursup permet ainsi de concilier, au niveau des licences, une offre de formation généraliste, de proximité et de qualité et, au niveau des masters, une offre plus spécialisée dont le recrutement est alors national.



Dans les faits, les gagnants de Parcoursup sont les « bons » candidats. Ceux-ci vont pouvoir choisir parmi les réponses favorables qu'ils ont reçues et, ainsi, opérer un arbitrage entre formations. Pour les autres candidats, Parcoursup engendre, inutilement, un grand désarroi. Ces candidats sont placés en attente et il y a fort à parier que le cercle vicieux suivant s'installe : *« Puisque l'on m'a fait attendre, je prends mon temps pour répondre et je me moque de faire attendre les candidats moins bien classés que moi. »* Dans la plupart des formations non sélectives, l'ajustement entre les candidats et les places disponibles est pourtant satisfaisant. Il subsiste une marge de progrès : à l'avenir, il pourrait être demandé aux formations d'appeler dès le début de la procédure un nombre de candidats bien supérieur à la capacité de la formation. Par ailleurs, il conviendrait de rendre, en partie, la procédure anonyme pour assurer sa neutralité.

UN PROCÈS EXCESSIF

Les autres perdants de la réforme sont les enseignants des formations non sélectives. Les enseignants des formations sélectives avaient déjà dans leurs missions l'examen des candidatures. En revanche, dans les formations non sélectives, souvent sous-encadrées, ce surcroît de travail n'a pas été très bien accueilli. Certes, le ministère a débloqué des crédits pour l'examen des dossiers, mais n'aurait-il pas mieux valu financer des emplois afin d'améliorer le service public d'enseignement supérieur ? L'examen des candidatures pourrait être largement automatisé. Pour les lycéens qui préparent le baccalauréat, les résultats scolaires dépendent des pratiques – plus ou moins sévères – de notation du lycée. Les avis des fiches avenir sont eux aussi affectés d'un « effet lycée ». C'est un fait in-

déniable, pas un reproche.

Le projet de formation doit être considéré avec circonspection : il peut avoir été rédigé par un tiers. Il est toutefois possible de mettre au point des outils qui permettent de neutraliser les « effets lycée » et de traiter, certes de façon aveugle mais équitable, les candidatures issues d'un même parcours au lycée. Ce prétraitement automatique ne dispensera pas la commission d'examen des vœux d'exercer ses prérogatives qui portent, pour l'essentiel, non pas sur le classement des candidats issus d'une même voie, mais sur l'interclassement des candidats qui proviennent d'horizons différents.

Parcoursup n'aggrave donc pas véritablement les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur ; il pourrait même les réduire. Parcoursup est perfectible, certainement. Mais le procès qui lui est fait est excessif. ■



François Legendre, directeur du département d'économie, faculté de sciences économiques et de gestion, UPEC ; **Joan Le Goff**, doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion, UPEC